

1

759

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à divers groupements et associations à caractère scolaire pour l'année 2019

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Au-delà des compétences de principe de la Commune dans le domaine scolaire, la Ville de Nouméa accompagne traditionnellement les différents projets éducatifs, contrats d'objectifs, ou projets d'amélioration des conditions d'accueil des scolaires, présentés par les associations ou groupements dont les activités participent activement à la vie éducative.

Pour une parfaite cohésion dans cette démarche, la Ville a arrêté des critères dans l'objectif de garantir une cohérence dans les attributions, à savoir les aménagements de cours pour un montant maximal de 200.000 F/CFP, l'aménagement des bibliothèques pour un montant maximal de 150.000 F/CFP, l'aménagement des salles de motricité pour un montant maximal de 250.000 F/CFP, ou encore les projets d'école pour un montant maximal de 100.000 F/CFP.

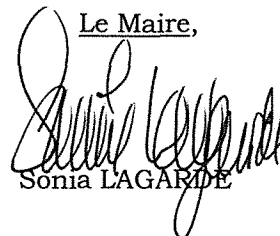
La liste de ces subventions est détaillée dans le tableau ci-annexé.

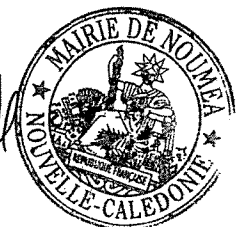
Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions à 5 organismes pour un montant total de 1.231.478 F/CFP dont 600.000 F/CFP en fonctionnement et 631.478 F/CFP en investissement.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 5 août 2019

Le Maire,


Sonia LAGARDE



DEMANDES DE SUBVENTIONS RETENUES - ENSEIGNEMENT

Montant disponible : 3 263 400 F
 Montant proposé : 1 231 478 F
 Reste : 2 031 922 F

LIBELLE	OBJET	ANNEE CREATION	MONTANT TOTAL DU PROJET 2019	MONTANT PERCU EN 2018	MONTANT SOLLICITE EN 2019	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITION
OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE Président : Eric MEUNIER	Aide au financement du transport des élèves dans le cadre des répétitions et spectacles annuels des écoles publiques		713 790 F	600 000 F	600 000 F	Subvention Mairie : 600 000 F	Avis favorable La Ville participe aux projets de l'école	600 000 F
ECOLE MATHILDE BROQUET Directrice : Véronique OLLIER	Aide financière pour l'achat de 7 postes audio dans le cadre du dispositif Innov Ecole 2019		491 606 F	100 000 F	62 930 F	Province Sud : 320 416 F Quota mairie : 34 685 F	Avis favorable La Ville participe aux projets de l'école	62 930 F
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE SERGE LAIGLE Secrétaire : Prescilia COUARRAZE	Aide financière pour l'achat de jeux de cour côté maternelle et jeux de classe pour les primaires	-	168 548 F	207 164 F	168 548 F	-	Avis favorable La Ville participe aux projets de l'école	168 548 F
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU GROUPE SCOLAIRE KOCH- CAPUCINES Présidente : Emmanuelle WATEAU-BADIE	Aide financière dans le cadre du projet de renouvellement d'un jeu de cour pour l'école maternelle		1 013 565 F	0 F	506 782 F		Avis favorable La Ville participe aux projets de l'école	200 000 F

LIBELLE	OBJET	ANNEE CREATION	MONTANT TOTAL DU PROJET 2019	MONTANT PERCU EN 2018	MONTANT SOLLICITE EN 2019	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITION
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE MATERNELLE LES OEILLETS Présidente : Prisca LOUIS	Aide financière pour l'achat de jeux de cour	2002	507 528 F	0 F	507 528 F	-	Avis favorable La Ville participe aux projets de l'école	200 000 F
TOTAL :								1 231 478 F

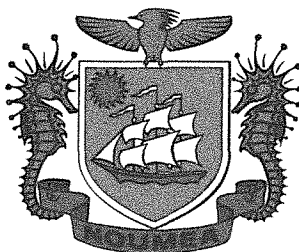
DEMANDES DE SUBVENTIONS NON RETENUES - ENSEIGNEMENT

Montant disponible : 3 263 400 F
 Montant proposé : 0 F

LIBELLE	OBJET	ANNEE CREATION	MONTANT TOTAL DU PROJET 2019	MONTANT PERCU EN 2018	MONTANT SOLLICITE EN 2019	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITION
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE MARIE HAVET Co - Présidente : KONON Marie	Aide financière de fonctionnement pour l'achat de fournitures administratives, la souscription ou le renouvellement de l'assurance à responsabilité civile		0 F	0 F	demande par mail le 24/05/2019	demande par mail le 24/05/2019	Avis défavorable Délibération n° 2013/715 abrogée en conseil municipal le 16/04/2019 par délibération n° 2019/283	0 F
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE CHARLES BICHON Présidente : Elisabeth GRANGER	Aide financière au fonctionnement	-	demande par mail le 24/05/2019	0 F	150 000 F	demande par mail le 24/05/2019	Avis défavorable Délibération n° 2013/715 abrogée en conseil municipal le 16/04/2019 par délibération n° 2019/283	0 F
COLLEGE DE NORMANDIE Directeur : Nicolas CHARREL	Aide financière pour l'organisation d'un voyage à Port-Vila pour une classe ULIS	-			100 000 F		Avis défavorable La Ville n'a pas vocation à financer des actions au sein des établissements du 2 nd degré	0 F
COLLEGE JEAN MARIOTTI Principal : Francis MODERAN	Aide financière pour la mise en place d'un projet d'Education à la Sécurité Routière au sein de l'établissement	-	491 867 F	0 F	-	les Nickels de l'initiative 2018 : 388 500 F	Avis défavorable La Ville n'a pas vocation à financer des actions au sein des établissements du 2 nd degré	0 F
CENTRE D'INITIATION A L'ENVIRONNEMENT Présidente par interim et directrice générale : Carole BERNARD	Aide financière pour permettre la continuité d'intervention au sein des établissements scolaires pour l'année 2019	-	2 354 100 F	0 F	2 354 100 F	-	Avis défavorable Budget insuffisant Compétence provinciale	0 F

LIBELLE	OBJET	ANNEE CREATION	MONTANT TOTAL DU PROJET 2019	MONTANT PERCU EN 2018	MONTANT SOLLICITE EN 2019	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITION
DIRECTION DU CENTRE SCOLAIRE CATHOLIQUE DE MEAREU - NIDHIA Directrice : Valélia TUUFUI	Aide financière au projet de Résidence Culturel au sein de l'établissement	1979	5 180 000 F	0 F	200 000 F	Fonds propres (tombola, bingo, coopérative) : 1 615 000 F Institutions diverses : 3 239 000 F Participation des familles : 326 000 F	Avis défavorable La Ville n'a pas vocation à financer des actions au sein des établissements du 2 nd degré	0 F
LYCEE PROFESSIONNEL PIERE GUENEAU Directeur : M. PELLERIN	Aide financière pour l'organisation d'un voyage éducatif à Maré pour les élèves d'une classe de Tle CAP	2000	1 573 400 F	0 F	10 000 F	Communes (13x5000) : 65 000F Province Sud : 195 000 F Province Nord : 195 000 F Province des îles Loyauté : 195 000 F Congrès de la Nouvelle-Calédonie : 100 000 F Société MONTAGNAT : 100 000 F Koniambo Nickel SAS : 173 600 F Vente Quiches, crêpes : 50 000 F Bingo : 155 000 F Stand fête de la mandarine Canala : 50 000 F	Avis défavorable La Ville n'a pas vocation à financer des actions au sein des établissements du 2 nd degré	0 F

LIBELLE	OBJET	ANNEE CREATION	MONTANT TOTAL DU PROJET 2019	MONTANT PERCU EN 2018	MONTANT SOLLICITE EN 2019	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITION
ASSOCIATION DES ETUDIANTS COMMERCIAUX DU LYCEE PROFESIONNEL SAINT JOSEPH DE CLUNY Directeur : Pierre Jean LUNG Coordinatrice du projet : Maud GOURIOU	Aide financière pour le salon du lycée	-	6 410 000 F	0 F		-	Avis défavorable La Ville n'a pas vocation à financer des actions au sein des établissements du 2 nd degré	0 F
COLLEGE DE NORMANDIE Directeur : Nicolas CHARREL	Aide financière dans le cadre de l'organisation des 20 ans du collège de Normandie le 27 septembre 2019	1994		0 F	60 000 F		Avis défavorable La Ville n'a pas vocation à financer des actions au sein des établissements du 2 nd degré	0 F
LYCEE DO KAMO Directeur : Dario BURGUIERE	Renouvellement de leur demande d'aide financière exceptionnelle pour l'organisation des 40 ans du lycée		0 F	0 F	0 F	En attente	Avis défavorable La Ville n'a pas vocation à financer des actions au sein des établissements du 2 nd degré	0 F



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

02 SEP. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 29 août à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
DATE DE CONVOCACTION	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
21.08.2019	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Charles ERIC
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
23.08.2019	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Angélo PITO
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Germaine NEWEDOU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

	M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe CHEVILLON
Nombre de	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Charlène SOERIP
conseillers en exercice	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	André WAMO
: 53	M.	Tristan DERYCKE	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Isabelle LAFLEUR
: 31	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Jean-Claude BRIAULT
Nombre de votants	Mme	Sabine KAGY	Mme	Sonia BACKES
: 41	Mme	Janine BAJON	M.	Jonas TAOFIFENUA
(10 procurations)	M.	Christophe OBLED	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Karine DESTOURS	Mme	Paule GARGON

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/ 759
attribuant des subventions à divers groupements et associations
à caractère scolaire pour l'année 2019

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **29 AOUT 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

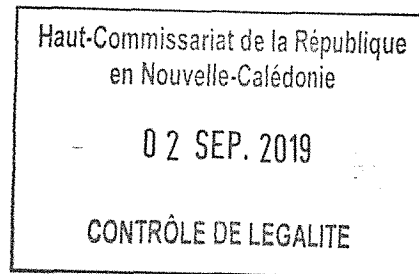
VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/628 du 17 juillet 2019 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/145 du 5 août 2019,

La Commission de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers entendue en séance du 14 août 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :



ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 600.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 "Charges de gestion courante", pour être versé aux organismes, groupements et associations suivants :

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT ET FORMATION

OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE DE LA
NOUVELLE CALEDONIE

Aide au financement du transport des élèves dans le cadre des
répétitions et spectacles annuels des écoles publiques

600.000 F/CFP

ARTICLE 2 /

Un crédit de 631.478 F/CFP est prélevé sur le chapitre 204 «Subventions d'équipements», pour être versé aux organismes suivants :

ECOLE MATHILDE BROQUET

Aide financière pour l'achat de 7 postes audio dans le cadre du
dispositif Innov Ecole 2019.

62.930 F/CFP

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE
PRIMAIRE SERGE LAIGLE

Aide financière pour l'achat de jeux de cour côté maternelle et
jeux de classe pour les primaires

168.548 F/CFP

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU GROUPE
SCOLAIRE KOCH-CAPUCINES

Aide financière dans le cadre du projet de renouvellement
d'un jeu de cour pour l'école maternelle.

200.000 F/CFP

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE
MATERNELLE LES OEILLETS

Aide financière pour l'achat de jeux de cour

200.000 F/CFP

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 29 AOUT 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 30 AOUT 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.V.C.E.S (S.V.E.)	- 1
AFFICHAGE	- 1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 2 SEP. 2019
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et / ~~publié~~ le - 2 SEP. 2019
est exécutoire de plein droit.



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

02 SEP. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances